

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session
Rome, 8-9 septembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

À LA

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

POUR LE

**PROGRAMME DE PARTENARIAT ET D'APPUI AUX MOYENS DE SUBSISTANCE
DANS LES ZONES ARIDES**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DES OPÉRATIONS DU FIDA À SRI LANKA	iv
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	v
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	vi
NOTE DE PRÉSENTATION	viii
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	3
C. Stratégie du FIDA pour la collaboration avec Sri Lanka	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	5
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	13
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	15
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	17

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN SRI LANKA (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA À SRI LANKA)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	5
VI. ORGANIZATION CHART (ORGANIGRAMME)	10

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Roupie sri-lankaise (LKR)
1,00 USD	=	98,25 LKR
100,00 LKR	=	1,03 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

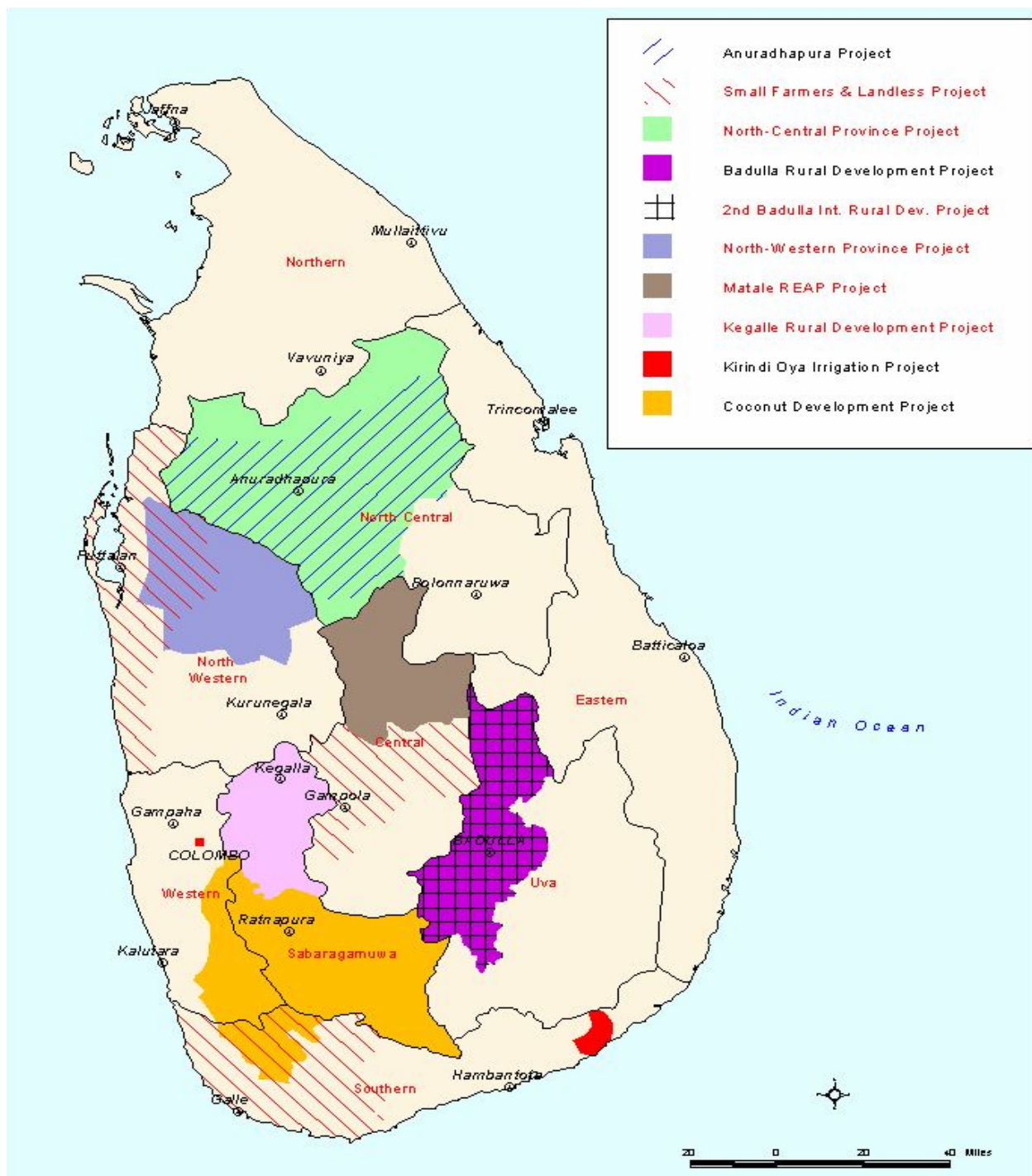
ACDI	Agence canadienne de développement international
BJCI	Banque japonaise pour la coopération internationale
GN	Grama Nilhadari
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DES OPÉRATIONS DU FIDA À SRI LANKA



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA
PROGRAMME DE PARTENARIAT ET D'APPUI AUX MOYENS
DE SUBSISTANCE DANS LES ZONES ARIDES
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République socialiste démocratique de Sri Lanka
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	30,40 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	15,10 millions de DTS (équivalant approximativement à 21,97 millions de USD)
MONTANT DU DON DU FIDA:	240 000 DTS (équivalant approximativement à 339 200 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Agence canadienne de développement international (ACDI), Banque japonaise pour la coopération internationale (BJCI), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	ACDI – 963 100 USD BJCI – 1,14 million de USD PAM – 1,06 million de USD PNUD – 1,50 million de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	ACDI – don BJCI – prêt à 30 ans y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec un taux d'intérêt de 2,2% l'an. PAM – don d'aide alimentaire PNUD – don

CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,73 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,70 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Banque mondiale

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Le programme sera axé sur les ruraux pauvres des zones arides (définies comme étant les zones où les précipitations annuelles ne dépassent pas 1 800 mm), c'est-à-dire les personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté de 12 à 15 USD par personne et par mois, représentant de 25 à 32% de la population nationale. Dans un premier temps, le programme sera ciblé sur les ménages pauvres de quatre districts (Anuradhapura, Badulla, Kurunegala et Moneragala) où se trouvent les plus fortes concentrations de pauvreté. L'on estime que le programme couvrira 1 077 divisions Grama Nilhadari (GN) où vivent au total 255 500 ménages. Devraient bénéficier du programme 80 000 ménages, dont: a) les ménages ayant moins de 0,4 ha de rizières produisant une récolte de paddy par an et exploitant d'autres cultures de hautes terres et des potagers pour compléter la consommation et le revenu de la famille; b) les ménages n'exploitant que des cultures de hautes terres et des potagers, en particulier les ménages dirigés par des jeunes ou des femmes confrontés à des pénuries chroniques de main-d'œuvre; et c) les ménages sans terre vivant en dehors des villages et tributaires pour leur subsistance de *chena* (cultures itinérantes) sur des terres d'occupation précaire. Étant donné leurs responsabilités et leur capacité de produire des moyens de subsistance en zone aride, le programme sera particulièrement axé sur les femmes et les jeunes. En outre, une attention particulière sera accordée aux personnes appartenant aux castes inférieures afin de garantir leur intégration au groupe cible.

Pourquoi sont-ils pauvres? Dans les zones arides, la principale cause de la pauvreté est la faiblesse de la productivité, imputable à toute une série de problèmes, y compris un accès limité au crédit et la pénurie, ou les faibles taux d'adoption, de technologies appropriées et de semences de qualité. D'autres facteurs sont notamment la fragmentation des terres, les pertes après la récolte (estimées à 40%), le manque de cohérence des politiques de fixation des prix à la production et des politiques commerciales et les contraintes liées aux marchés. Comme l'accès aux ressources (terre et eau), aux services et aux marchés n'est pas garanti, ce sont surtout des systèmes d'agriculture pluviale de subsistance qui prédominent dans les zones arides. Les rizières sont exigües et fragmentées et ne produisent pas assez pour la consommation familiale. Ceux qui n'ont pas de champ de paddy cultivent d'autres espèces de plein champ dans les régions marginales des hautes terres, cultivent des potagers pour compléter la consommation et le revenu familial ou sont obligés de chercher un travail salarié, dont la demande est limitée et irrégulière. Le chômage est élevé, surtout chez les jeunes, ce qui entraîne des migrations saisonnières ou permanentes. Dans les régions plus reculées, la situation est exacerbée par un accès encore plus limité aux marchés, aux services et à l'emploi. Il y a également des poches de personnes déplacées directement affectées par le conflit civil.

Comment bénéficieront-ils du programme? Le programme permettra aux pauvres des districts sélectionnés d'élever leurs revenus et d'améliorer durablement leurs conditions de vie grâce à un accès plus large aux ressources (terre et eau), aux services et aux technologies appropriées ainsi qu'à l'établissement de liens adéquats avec les marchés. L'on s'emploiera à renforcer la capacité des institutions à assise communautaire pour améliorer leur pouvoir de négociation. Il sera introduit des technologies améliorées afin d'accroître la productivité dans les hautes terres et les superficies irriguées seront élargies. Les pauvres seront reliés aux marchés régionaux et nationaux grâce à la création de partenariats entre opérateurs du secteur privé et organisations communautaires ainsi qu'à une amélioration de l'infrastructure de transports et des circuits de commercialisation. La création d'activités génératrices de revenus et le développement des petites entreprises compléteront les revenus agricoles et généreront des emplois, spécialement pour les femmes et les jeunes. Une concertation appropriée avec les parties prenantes, en particulier l'administration publique, contribuera à éliminer les goulets d'étranglement qui entravent l'amélioration des conditions de subsistance des pauvres dans les zones arides et encouragera les investissements dans ces régions.

Comment participeront-ils au programme? Les composantes et activités envisagées dans le cadre du programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides ont été identifiées à la suite d'une analyse participative menée dans des communautés rurales sélectionnées. Le programme est conçu de façon souple pour pouvoir s'adapter à des changements de priorité en cours d'exécution. Les bénéficiaires participeront à la planification, à l'exécution et au suivi des activités. Pour commencer, il sera entrepris dans des groupes de GN une évaluation participative des contraintes qui entravent l'agriculture pluviale et irriguée, de la production à la commercialisation. Les solutions élaborées seront examinées sur une base participative et mises à l'épreuve dans le cadre de stages pratiques pour agriculteurs gérés par les bénéficiaires avant d'être diffusées au niveau des exploitants. Des activités à caractère communautaire, comme la remise en état des microciternes et le développement des infrastructures communautaires prioritaires, ne seront réalisées qu'après que les communautés auront manifesté un intérêt suffisant et pris en compte les activités prioritaires d'entretien à réaliser à la suite d'un processus d'évaluation participative mené avec l'appui du programme. Des mécanismes autogérés d'épargne et de crédit seront mis en place pour appuyer les pauvres, et en particulier les femmes, et l'on s'attachera à améliorer l'égalité entre les sexes en encourageant une participation active des femmes.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À
LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA
POUR LE
PROGRAMME DE PARTENARIAT ET D'APPUI AUX MOYENS DE SUBSISTANCE
DANS LES ZONES ARIDES

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République socialiste démocratique de Sri Lanka comprenant un prêt d'un montant de 15,10 millions de DTS (équivalant approximativement à 21,97 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 240 000 DTS (équivalant approximativement à 339 200 USD) en vue de contribuer au financement du programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Le financement sera administré par la Banque mondiale en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Le pays.** Sri Lanka est un État insulaire situé au large de l'extrémité sud-est de l'Inde. Sa superficie dépasse 65 000 km² et sa population, estimée en 2003 à 19,7 millions d'habitants, dont 76,7% de ruraux, croît à un rythme de 1,3% par an. Les précipitations sont inégales et, d'une manière générale, divisent le pays en deux grandes zones climatiques: une zone humide dans le sud-ouest du pays, avec des précipitations moyennes de 2 500 mm par an, et une zone aride qui couvre la plupart du reste du pays, avec des précipitations comprises entre 1 200 et 1 800 mm. Les Sri-lankais sont essentiellement d'origine cingalaise et de religion bouddhiste, mais il existe une importante minorité Tamoul (généralement hindoue) ainsi que des communautés musulmanes et chrétiennes.

2. Les indicateurs du **développement humain** à Sri Lanka sont particulièrement favorables en comparaison de la moyenne des pays en développement: le taux d'alphabétisation des adultes était de 92% en 2001, le taux de scolarisation au niveau primaire de 98% et l'espérance de vie moyenne à la naissance de 73 ans.

3. **Économie.** Les 20 années de conflits entre les Tigres de libération de l'Eelam tamoul et le gouvernement ont eu un impact dévastateur sur tous les aspects de la vie à Sri Lanka. Elles ont fait plus de 65 000 morts et jusqu'à 800 000 personnes déplacées. Le cessez-le-feu négocié en 2001 par le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul doit encore être consolidé pour obtenir un véritable accord de paix. En dépit de l'escalade du conflit civil et de plusieurs chocs extérieurs causés par la conjoncture économique mondiale, Sri Lanka a réussi à soutenir un taux annuel de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 5,3% par an pendant les années 90 avant le fléchissement soudain

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

de 2001 suivi par une reprise hésitante en 2002. En 2003, le PIB par habitant était de 918 USD. Le moteur de cette croissance a été le secteur manufacturier, qui s'est développé à un taux annuel moyen de 8% pendant la période 1990-2000. Le secteur agricole apporte une contribution significative au PIB (19%), et a un effet de stimulation particulièrement marqué sur le secteur manufacturier (traitement des cultures arbustives) et sur celui des services. De plus, l'agriculture emploie plus de 32% de la population active, contre 17% seulement pour le secteur manufacturier.

4. Sri Lanka est de tous les pays de l'Asie du sud celui où l'environnement commercial est le plus ouvert. Des contingents n'existent que pour une poignée de produits pour lesquels ils n'ont été maintenus qu'à des fins de sécurité et de protection de l'environnement. Les articles manufacturés prédominent dans les exportations, et tel est particulièrement le cas des textiles et des vêtements qui génèrent plus de 75% du total des recettes d'exportation. La place que l'agriculture occupe dans les exportations se contracte peu à peu et n'a représenté en moyenne que 21% pendant la période 1997-2001 par suite, principalement, de la lenteur de l'expansion dans les sous-secteurs du caoutchouc et de la noix de coco. Le thé, et notamment le thé issu de l'agriculture biologique, a été la première source nette de devise jusqu'au début des années 90; ce sous-secteur demeure florissant et venait en deuxième place parmi les produits d'exportation avec environ 74% du total des exportations de denrées agricoles en 2001.

5. **Pauvreté.** Sur la base d'un seuil de pauvreté de 1 338,5 LKR par adulte et par mois (soit l'équivalent de 13,6 USD ou 163,5 USD par adulte et par an), la population pauvre en milieu urbain représentait 334 400 personnes en 2001, soit 7,6% du total de la population citadine. En milieu rural, où l'incidence de la pauvreté est de 26,4%, 3,8 millions de personnes sont considérées comme pauvres, ce qui signifie que les ruraux pauvres représentent 92% du total des pauvres. La pauvreté est donc essentiellement un problème rural.

6. Le ménage rural type est un ménage d'agriculteurs qui n'a généralement guère accès à l'irrigation, voire pas du tout. En outre, les ménages pauvres exploitent habituellement des cultures de hautes terres et plantent des potagers à proximité du foyer. La superficie moyenne de l'exploitation est inférieure à la moyenne nationale et ne dépasse pas 0,4 ou 0,8 ha, mais les cultures sont caractérisées par une grande diversité, ce qui non seulement amortit le risque de mauvaises récoltes mais aussi garantit un régime alimentaire sain. La production répond essentiellement à une agriculture de subsistance, mais une proportion significative des récoltes doit être vendue pour générer les ressources monétaires nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels. Le taux de couverture des besoins alimentaires varie selon les conditions climatiques mais représente en moyenne de six à huit mois. Les revenus non agricoles proviennent du travail salarié dans d'autres exploitations ou de travaux non agricoles en ville. La pauvreté est souvent imputable à la disponibilité limitée de main-d'œuvre au sein du ménage, qui peut être causée par différents facteurs comme la vieillesse, la séparation, les migrations, des incapacités physiques ou des troubles mentaux, etc. Invariablement, les femmes sont à l'origine d'une plus grande proportion du travail familial que les hommes. La pauvreté est souvent aggravée par les problèmes liés à l'alcoolisme chez les hommes et la violence au foyer qu'il entraîne.

7. **Égalité entre les sexes.** Le taux d'alphabétisation des femmes, qui est de 87,9%, est parmi les plus élevés du monde, et la gratuité de l'enseignement a contribué à réduire les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Dans le secteur des plantations, toutefois, le taux d'alphabétisation des femmes n'est que de 53%. La participation des femmes à la population active est de 32,1%, contre 63,8% pour les hommes. Pour la plupart, les femmes sont occupées dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, et 90% des travailleurs dans l'industrie de l'habillement sont des femmes. En outre, en milieu rural, le travail de la terre est accompli à concurrence de moitié au moins par des femmes. Traditionnellement, les femmes cultivent des récoltes de subsistance résistantes à la sécheresse dans des potagers familiaux et sur les hautes terres et s'occupent du traitement des produits alimentaires après la récolte. Les hommes, pour leur part,

s'emploient à cultiver les rizières et à protéger la récolte contre les animaux sauvages dans les terres irriguées ainsi que dans les champs des hautes terres. Néanmoins, et cela est probablement dû à des facteurs socioculturels, les agents de vulgarisation du gouvernement, qui sont pour la plupart des hommes, tendent à diffuser les nouvelles technologies et à fournir leurs services aux agriculteurs, en ignorant les agricultrices.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

8. Sri Lanka est devenu, en avril 1978, le premier pays à bénéficier d'un prêt du FIDA. En octobre 2003, le montant total des engagements du Fonds dans le pays représentait 112,3 millions de USD de prêts à des conditions particulièrement favorables, accordés pour dix interventions.

9. Plusieurs projets réalisés avec l'appui du FIDA dans les zones arides du pays ont démontré la viabilité et le potentiel des technologies et méthodes appropriées aux cultures en zone aride dans les hautes terres et à la mise en valeur des ressources hydrauliques, notamment grâce à la remise en état des citernes et au développement des puits agricoles. Il est de fait que ces technologies et méthodes peuvent beaucoup contribuer à élargir la base productive et à créer des activités de nature à ajouter de la valeur aux produits agricoles. Ce type d'appui, pour être durable et bénéfique pour les pauvres dans de telles régions, doit correspondre de près à la demande des marchés: on a en effet souvent constaté des excédents de production ne pouvant pas être écoulés, tandis que le manque de suivi a fréquemment suscité des déceptions. En outre, au stade de l'exécution, l'accent doit être mis non plus sur l'infrastructure mais plutôt sur le renforcement des capacités d'exploitation et d'entretien des groupes d'usagers de manière à garantir la pérennité des résultats.

10. Les projets susmentionnés ont montré les résultats que pouvaient donner les mécanismes renouvelables de prêt en petits groupes, spécialement ceux qui sont gérés par les femmes et reposent sur des prêts à usages multiples, en tant que tremplin vers des crédits d'un montant plus commercial, ou filets de sécurité. En outre, les bénéficiaires ont signalé que les institutions d'épargne et de crédit à assise communautaire avaient renforcé leur autonomie. Dans le contexte des projets appuyés par le FIDA aussi bien dans le district d'Anuradhapura que dans celui de Badulla, l'approche participative a débouché sur la création d'organisations gérées par les parties prenantes des villages. Des fédérations ont été créées aux niveaux des secrétaires de district et des districts. Ces institutions administrent pour le compte de leurs membres des mécanismes d'épargne et de crédit et ont permis aux pauvres de bénéficier directement des opérations du FIDA en court-circuitant les multiples échelons de l'administration, souvent sources de confusion, aux niveaux des divisions, des districts et des provinces et au niveau central, résultant de plusieurs tentatives de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs. Les futurs programmes du FIDA devraient tendre à consolider le capital humain et institutionnel ainsi créé et à en renforcer la durabilité.

C. Stratégie du FIDA pour la collaboration avec Sri Lanka

11. **Politique de réduction de la pauvreté élaborée par le gouvernement et contribution du FIDA.** La stratégie de Sri Lanka pour la réduction de la pauvreté comporte six grands volets: a) création d'un environnement macroéconomique propice; b) réduction de la pauvreté liée au conflit; c) création pour les communautés pauvres et marginalisées de possibilités de participer à l'expansion économique grâce à des investissements dans l'infrastructure rurale et à la promotion de changements structurels dans l'économie rurale de manière à la réorienter, des systèmes à faibles intrants et faible production vers des exploitations à vocation commerciale; d) investissement dans la valorisation du capital humain au moyen d'un accès accru à des services sociaux de qualité; e) habilitation des pauvres et renforcement de la gouvernance afin d'améliorer l'obligation redditionnelle, la transparence, la prévisibilité et la participation populaire; et f) renforcement du suivi et de l'évaluation sur la base d'objectifs bien définis et d'indicateurs liés aux objectifs de développement du Millénaire. La stratégie pour la réduction de la pauvreté a ceci en commun avec les stratégies élaborées dans les

autres pays de la région qu'elle tend à favoriser une "expansion favorable aux pauvres", bien qu'elle ne comporte pas d'instruments de nature à garantir que les pauvres puissent bénéficier de l'expansion si ce n'est que par suite d'un effet (supposé) de ruissellement et qu'elle n'envisage apparemment pas un investissement de ressources dans le secteur qui emploie la plupart des pauvres, c'est-à-dire l'agriculture. Le programme du FIDA tend par conséquent à appuyer la mise en œuvre de cette stratégie en remédiant à l'absence de transferts effectifs de ressources aux pauvres de manière à améliorer leur productivité et à mettre un accent plus marqué sur une expansion favorable aux pauvres au moyen d'un ciblage géographique sur les régions pauvres, reculées et proches du conflit.

12. **Stratégie opérationnelle du FIDA à Sri Lanka.** L'établissement d'un ordre de priorité pour les interventions du Fonds à Sri Lanka a pris en compte plusieurs critères critiques qui ont conduit à accorder la priorité: a) aux opérations pouvant avoir un impact raisonnablement tangible sur les moyens de subsistance des pauvres; b) au renforcement de la durabilité des initiatives grâce à une pleine habilitation des communautés locales de sorte qu'elles puissent assumer la responsabilité de la gestion et de la maintenance de leurs propres investissements; c) aux activités axées sur les femmes et sur les régions les plus défavorisées du pays; et d) aux opérations caractérisées par un degré élevé d'innovation et pouvant jouer un rôle de catalyseur.

13. À la suite de l'analyse plus approfondie qui a été réalisée en 2002 à la lumière des critères susmentionnés lors du processus d'élaboration de l'exposé des options et stratégies d'intervention dans le pays (COSOP), il est apparu que trois secteurs pourraient constituer un créneau pour les opérations du Fonds. Le premier est la **zone aride**, où ont été réalisées trois des dix opérations du FIDA. En outre, la majorité des ruraux souffrant d'une pauvreté structurelle, et notamment les agriculteurs presque totalement dépourvus de terre des hautes terres marginales et les ménages marginalisés dirigés par des femmes, vivent dans ces régions. Le deuxième est le **secteur des plantations et des villages avoisinants**, où l'on trouve des poches de pauvreté chronique et d'extrême dénuement parmi les travailleurs des plantations et les petits producteurs de thé qui n'ont qu'un accès limité aux marchés. Le troisième est la **zone côtière et son arrière-pays**, où les pauvres, y compris les pêcheurs, luttent pour survivre, en particulier dans les régions du nord et du nord-est affectées par le conflit. Même si la pauvreté de ces communautés est souvent imputée uniquement au conflit, par opposition à des causes structurelles, il est évident qu'il faudra les aider pour leur permettre de gérer de façon rationnelle les ressources naturelles qui les entourent, en particulier les stocks de poisson, maintenant que le conflit – qui a peut-être indirectement eu pour effet de protéger ces ressources – touche pratiquement à sa fin.

14. Des trois secteurs considérés, il était recommandé dans l'exposé des options et stratégies d'intervention dans le pays que la première priorité soit accordée au programme envisagé dans les zones arides, puis au programme d'appui au secteur des petites plantations et enfin à la gestion des ressources dans les zones côtières. Le programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides représente par conséquent la première intervention du Fonds visant à mener à bien la stratégie approuvée pour Sri Lanka par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2003.

15. **Activités d'éradication de la pauvreté menées par les autres principaux donateurs.** Le Gouvernement japonais, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, qui sont les donateurs qui apportent le plus de ressources à Sri Lanka, tendent à concentrer leur assistance sur la réforme des politiques macroéconomiques et les réformes structurelles, les grands projets d'infrastructure et l'appui budgétaire, bien qu'ils appuient également certaines interventions en faveur des pauvres dans le secteur rural. Une assistance significative est également fournie par divers organismes des Nations Unies et plusieurs donateurs bilatéraux, dont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne. Certains d'entre eux tendent néanmoins à mettre davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté causée par le conflit, les questions liées à l'amélioration de la gouvernance et à l'habilitation des pauvres et les services sociaux. Le FIDA continue de jouer un rôle de premier plan dans les domaines

de l'agriculture et du développement rural dans les régions les plus pauvres du pays ainsi que dans les activités entreprises en faveur des secteurs les plus pauvres de la société. Lors de la formulation du programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides, plusieurs organismes donateurs, y compris en particulier la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque japonaise pour la coopération internationale (BJCI), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Agence allemande de coopération technique et le Département du développement international du Royaume-Uni, ont été consultés et il a été tenu compte de l'expérience qu'ils avaient acquise et de leurs connaissances pour sélectionner les activités à inclure dans le programme. Les possibilités de cofinancement ou de financement parallèle ont été étudiées et des arrangements à cet effet ont été pris avec les quatre premiers des organismes susmentionnés.

16. **Justification du programme.** Les zones arides constituent un créneau pour l'appui du FIDA car c'est là où vivent la majorité des ruraux pauvres et où le Fonds peut au mieux exploiter l'expérience qu'il a déjà acquise. Le gouvernement et le FIDA sont convenus de mettre en œuvre dans l'ensemble de ces zones un programme qui sera axé sur les régions les plus pauvres et les plus reculées où il n'est actuellement réalisé que peu d'activités d'aide au développement, voire aucune. Toutefois, même ces régions entretiennent des relations commerciales avec les centres économiques et l'on s'attachera à exploiter ces relations pour renforcer et continuer à développer les activités à appuyer.

17. Si le programme proposé n'était pas réalisé, les niveaux de vie des communautés pauvres et reculées ne finiraient par s'améliorer que par suite de l'effet de ruissellement de l'expansion macroéconomique en général, de sorte que leur dénuement ne diminuerait que graduellement. La raison d'être du programme est par conséquent d'appuyer une série ciblée d'activités prioritaires qui permettront aux ménages pauvres vivant dans ces régions reculées d'améliorer durablement et plus rapidement leurs conditions de vie. Le programme aidera à mettre en place au plan national les capacités institutionnelles nécessaires au financement, à la planification et au suivi des activités de développement entreprises dans les zones arides. Cela permettra d'adopter une approche coordonnée du développement des zones arides et d'éviter la nécessité de réaliser des projets de développement de régions spécifiques.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

18. **Zone du programme.** Les critères de sélection utilisés pour identifier la zone du programme ont été les suivants: emplacement à l'intérieur de la zone aride, incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité et activités précédentes et récentes du Fonds. Sur cette base, il a été identifié quatre districts: Anuradhapura, Kurunegala, Monaragala et Badulla. À l'intérieur de chaque district, le programme sera réalisé dans les divisions relevant des secrétaires de district qui ont été sélectionnées à la suite des évaluations de la vulnérabilité entreprises par le PAM. Cette analyse, fondée sur les indicateurs de la sécurité alimentaire, les données provenant du système d'informations géographiques, les discussions avec les parties prenantes et des discussions informelles en groupe, a permis de déterminer le degré de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans ces divisions. Ont également été incluses dans le programme les divisions où ont été réalisés précédemment des projets du Fonds. Ainsi, le programme englobera au total 44 divisions. À l'intérieur de chacune d'elles, la moitié la plus pauvre de toutes les divisions Grama Nilhadari (GN) sera sélectionnée sur la base d'indicateurs de la pauvreté et de l'éloignement.

19. **Groupe cible.** Le groupe visé par le programme englobe toutes les personnes qui vivent dans les divisions GN pauvres et reculées sélectionnées. Dans ces divisions, l'accent sera mis sur la satisfaction des besoins et le renforcement des capacités des plus pauvres, sans pour autant exclure les

membres plus aisés des communautés en question. Les femmes font partie intégrante du groupe cible, mais certaines activités, par exemple dans le domaine du microfinancement et de l'appui aux activités génératrices de revenus, seront sans doute entreprises, conformément à la pratique actuelle, presque exclusivement en faveur des femmes. Une attention particulière sera accordée aussi aux personnes appartenant aux castes inférieures, et l'on s'attachera à assurer leur intégration au groupe cible. L'on a estimé que les divisions GN où doit être mené à bien le programme comprennent environ 255 500 ménages, soit environ un million de personnes, le ménage moyen comportant un peu plus de quatre membres.

B. Objectifs et portée

20. **But.** Le programme a pour but d'accroître durablement les revenus et d'améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes pauvres de quelque 80 000 ménages des zones arides.

21. **Objectifs.** Le programme a pour objet de mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources et des services de nature à accroître durablement la production et à ajouter de la valeur aux denrées agricoles provenant des zones arides du pays afin de réaliser le but ultime visé. Les objectifs immédiats du programme, qui reflètent les produits escomptés de chaque composante, seront donc notamment les suivants: a) amélioration et accroissement de la productivité des exploitations agricoles pluviales des hautes terres; b) augmentation de la production des exploitations irriguées grâce à la remise en état et à une exploitation rationnelle de l'infrastructure requise; c) accroissement des possibilités de commercialisation et des liens avec les marchés et augmentation de la valeur de la production agricole dans les régions d'agriculture pluviale ou irriguée; d) diversification des sources de revenus des pauvres, et surtout des femmes, grâce à un élargissement des services de microfinancement; et e) mise en place et utilisation efficace de l'infrastructure communautaire prioritaire.

C. Composantes

22. Le programme comprend les six composantes ci-après: a) développement de l'agriculture pluviale dans les hautes terres; b) développement des circuits de commercialisation et des entreprises; c) remise en état des réseaux d'irrigation; d) microfinancement et activités génératrices de revenus; e) développement de l'infrastructure communautaire prioritaire; et f) gestion du programme. Ces composantes sont décrites ci-dessous.

Développement de l'agriculture pluviale dans les hautes terres

23. Dans les hautes terres où est pratiquée l'agriculture pluviale, les services de vulgarisation dignes de ce nom sont rares, essentiellement du fait du manque de ressources au plan local et de la place faite à la culture irriguée de paddy. Les précédents projets réalisés par le FIDA pour financer les services de vulgarisation agricole dans les hautes terres ont montré tout l'impact positif que pouvaient avoir ces services de conseils. Le programme appuiera par conséquent les services de vulgarisation axés sur l'agriculture pluviale dans les hautes terres et les cultures familiales de plein champ, de fruits et de légumes. Les principales questions à résoudre seront identifiées au moyen d'une approche participative reposant sur les stages pratiques pour agriculteurs. Ces questions iront sans doute de la conservation des sols et de l'eau à l'amélioration des techniques des cultures, y compris l'agriculture biologique, et des techniques de récolte aux méthodes de stockage et de commercialisation. Comme l'expérience acquise en la matière, notamment en ce qui concerne l'approche participative et la gestion par les exploitants des stages pratiques pour agriculteurs, demeure limitée, les deux premières années seront considérées comme une période pilote pendant laquelle il sera fourni une formation et un appui méthodologique. À la fin de cette période, le FIDA et le gouvernement procéderont à un examen détaillé des résultats obtenus pour déterminer comment cette approche pourrait être ajustée et élargie. L'on a estimé qu'au cours des deux premières années, il sera organisé environ 480 stages pratiques

pour agriculteurs et, si cette approche s'est avérée viable, il en serait organisé par la suite 3 600 au total, auxquels participeraient 72 000 agriculteurs en tout pendant le déroulement du programme. Au moins 50% des participants seront des femmes.

Développement des circuits de commercialisation et des entreprises

24. **Commercialisation.** Dans le cadre de la sous-composante commercialisation, l'on encouragera l'utilisation de deux instruments pour ajouter de la valeur aux produits agricoles: les contrats de vente à terme et les mécanismes de crédit sur stocks. Un **contrat de vente à terme** est un mécanisme juridique aux termes duquel un agriculteur s'engage à l'avance, généralement lors des semis, à vendre une certaine quantité de sa future production exclusivement à un certain acheteur à un prix convenu. Ainsi, l'on s'emploiera à exploiter les bons résultats qu'a obtenus dans ce domaine le Département du développement régional de la Banque centrale de Sri Lanka. Ainsi, 40 000 familles, dont 3 000 **agriculteurs biologiques**, bénéficieront de cet effort. Un opérateur du secteur privé facilitera les activités sous la supervision technique du Département. Il sera mis en place un "guichet" spécial pour l'agriculture biologique avec la participation d'un opérateur spécialisé. Les **mécanismes de crédit sur stocks** permettent d'utiliser les récoltes entreposées comme garantie pour obtenir un prêt commercial. Lors de la récolte, les agriculteurs entreposent une partie de leur production plutôt que de la vendre à bas prix et l'utilisent comme garantie pour obtenir d'une banque les prêts dont ils ont besoin pour couvrir leurs dépenses. Le Département assumera la responsabilité d'ensemble de la mise en œuvre de la phase pilote, qui devrait atteindre quelque 400 agriculteurs.

25. **Développement des microentreprises.** Le programme appuiera les nouvelles micro et petites entreprises et celles qui existent déjà au moyen de différentes activités: formation, transfert de technologies, identification de liens avec les marchés, études diagnostiques, amélioration de la productivité, études de marché, etc. Pour bénéficier de ces services les entreprises devront avoir un capital au moins égal à 50 000 LKR (à l'exclusion des terrains et des bâtiments) mais inférieur à 5 millions de LKR, être implantées dans la zone du programme et s'occuper de la valorisation de matières premières rurales ou de la prestation de services. Les participants devront être constitués à concurrence de 50% au moins de femmes.

Remise en état des réseaux d'irrigation

26. La remise en état des microciternes permettra d'accroître les revenus de quelque 10 200 familles vivant dans les districts couverts par le programme et aidera à renforcer une agriculture axée sur les marchés. Les femmes devront représenter au moins 30% des participants. Cette composante sera étroitement coordonnée avec les activités de développement des circuits de commercialisation et les services de vulgarisation. Les investissements porteront sur la remise en état de quelque 780 microciternes et de 330 *anicuts* (déversoirs) desservant des superficies de 80 ha au maximum. L'on s'attachera à améliorer les réseaux d'irrigation sur quelque 6 600 ha de terres pendant la saison *maha*, ce qui permettra d'accroître de 30% environ la superficie des terres irriguées pendant la saison *yala*. Les agriculteurs prendront à leur charge 10% du coût total des travaux de remise en état, estimé à 3 649 USD par citerne et à 2 675 USD par déversoir. Le PAM envisage de fournir 1 452 tonnes de produits alimentaires en contrepartie de 492 000 journées de travail qui seront consacrées à la remise en état de 76 sites par an.

Microfinancement et activités génératrices de revenus

27. L'appui aux micromécanismes d'épargne et de crédit destinés à faciliter la création d'activités génératrices de revenus sera ciblé sur les groupes, particulièrement de femmes, qui n'ont pas accès aux services officiels de crédit. Cet appui sera axé sur quelque 5 000 familles, et les femmes devront représenter au minimum 80% des participants. Des animateurs encourageront la création de groupes d'épargne et de crédit, lesquels, dans un premier temps, utiliseront leurs propres ressources. Cette

composante sera exécutée sur une base contractuelle par les institutions existantes de microcrédit. Dans le district d'Anuradhapura, la Fondation pour le développement participatif, déjà établie avec un appui du FIDA, sera associée à cette activité. Un appui institutionnel sera fourni aux agents d'exécution pour les aider à élargir leurs activités. Il sera ouvert une ligne de crédit à l'intention des institutions de microfinancement de bonne réputation qui manquent de liquidités.

Développement de l'infrastructure communautaire prioritaire

28. L'infrastructure communautaire fait sérieusement défaut dans la zone du programme. Pour satisfaire la demande, les ressources disponibles au titre du programme seront investies dans l'infrastructure communautaire à la lumière des priorités déterminées au moyen d'évaluations rurales participatives menées avec la collaboration de la communauté tout entière. Il pourra être investi dans la remise en état des routes d'accès aux villages, des puits servant à l'approvisionnement en eau, des dispositifs de collecte des eaux de pluie et les sources d'énergie renouvelables. Pour compléter cet effort, il sera constitué un fonds pour l'atténuation de la pauvreté qui appuiera les petits programmes de travaux locaux à forte intensité de main-d'œuvre qui permettront des créer des emplois salariés, qui sont l'une des principales sources de revenus des ménages pauvres dans la région, outre que le manque d'emploi salarié est la principale cause de la migration des travailleurs. Les activités pouvant être financées par ce fonds seront notamment des travaux de réparation d'urgence à forte intensité de main-d'œuvre de tous les éléments d'infrastructure locale, y compris les routes d'accès des villages, les réseaux d'irrigation non financés au titre de la composante irrigation et divers éléments d'infrastructure communautaire comme salles de réunion, écoles et dispensaires. Les femmes devront représenter au moins 50% des participants.

Gestion du programme²

29. **Gestion.** Le programme financera l'établissement d'unités de gestion dans chacun des quatre districts au niveau des secrétaires de district. Ces unités seront dirigées par le responsable du programme dans le district et comporteront un agronome, un ingénieur rural, un économiste, un chef comptable, un agent de suivi et le personnel d'appui nécessaire. Elles seront dotées du matériel de bureau et des moyens de transport nécessaires, et leurs dépenses d'exploitation ont été prévues au budget. Les femmes représenteront au moins 50% des cadres de gestion du programme. Pour suivre l'exécution du programme par les sous-traitants, il sera créé une unité de suivi pour deux divisions. Les unités seront dotées d'un personnel qui comprendra un agent de suivi et le personnel d'appui nécessaire. Pour coordonner et faciliter l'exécution du programme au niveau des districts, il sera créé au plan national une unité de coordination du programme qui comprendra un coordonnateur, un comptable, un agent de suivi et des agents d'appui.

30. **Mobilisation sociale.** Pour faciliter la création des groupes communautaires ou renforcer ceux qui existent déjà, il sera entrepris des activités de mobilisation sociale selon les modalités appliquées dans le contexte de projets antérieurs du FIDA et du PNUD, reposant sur la formation d'animateurs composés de jeunes villageois qualifiés, pour la plupart des jeunes femmes. Il sera fourni un appui par un prestataire de services qualifié ainsi qu'une assistance technique du PNUD. Dans les districts d'Anuradhapura et de Badulla, les fédérations d'organisations à assise communautaire précédemment créées avec l'appui du FIDA assumeront cette responsabilité. Une stratégie de retrait sera incorporée d'emblée aux activités d'appui afin d'en garantir la durabilité.

31. **Analyse des politiques.** Le FIDA et le PNUD ont prévu d'accorder dans le cadre du programme des subventions pour la réalisation d'analyses des contraintes imposées par les politiques générales qui ont été identifiées pendant la réalisation des activités, notamment dans des domaines comme le régime foncier et le manque d'accès des pauvres au crédit et d'autres obstacles au

² Voir l'organigramme figurant à l'Appendice V.

développement local. Ces études seront réalisées par des institutions qualifiées et leurs résultats seront diffusés au moyen de séminaires. Elles serviront de base à une concertation avec les ministères compétents, notamment au sujet de la possibilité de créer un mécanisme et une institution autonomes de financement afin de coordonner les investissements dans la promotion du développement durable des zones arides.

D. Coûts et financement

32. Le total des coûts du programme, y compris les provisions pour aléas, a été estimé à 30,40 millions de USD sur une période de sept ans. Les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers représentent 6% du coût de base et l'élément en devises 13%.

33. Le financement du programme sera assuré au moyen d'un prêt du FIDA de 21,97 millions de USD (72,3% du coût total). Il sera également demandé au Conseil d'approuver un don du FIDA de 339 200 USD (1,1%) pour les études et la formation. Un cofinancement parallèle sera fourni par la BJCI en vue de la réfection des routes d'accès des villages, pour un montant de 1,14 million de USD (3,8%), par l'ACDI au titre de l'appui au microfinancement pour un montant de 963 100 USD (3,2%), par le PAM en vue de la remise en état des microciternes, pour un montant de 1,06 million de USD (3,5%) et par le PNUD pour le renforcement des capacités et l'appui technique, pour un montant de 1,50 million de USD (4,9%) au titre de ses ressources de base et autres. Les bénéficiaires et le gouvernement fourniront ensemble une contribution de 3,43 millions de USD (11,3% du coût total du programme).

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Développement de l'agriculture pluviale dans les hautes terres	2 245	584	2 828	21	10
B. Développement des circuits de commercialisation et des entreprises	3 086	433	3 518	12	13
C. Remise en état des réseaux d'irrigation	3 586	578	4 163	14	15
D. Microfinancement et activités génératrices de revenus	3 074	115	3 190	4	12
E. Développement de l'infrastructure communautaire prioritaire	6 648	755	7 403	10	27
F. Gestion du programme	4 850	1 196	6 046	20	22
Total des coûts de base	23 489	3 661	27 150	13	100
Provisions pour aléas d'exécution	312	35	347	10	1
Provisions pour aléas financiers	1 206	201	1 407	14	5
Contribution du PNUD (au titre de ses ressources de base et autres)	1 200	300	1 500	20	-
Total des coûts du programme	26 207	4 197	30 404	13	106

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Don du FIDA		BJCI		PAM		PNUD		ACDI		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Développement de l'agriculture pluviale dans les hautes terres	2 480,6	80,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	587,5	19,1	3 068,0	10,1	632,0	2 436,0	-
Développement des circuits de commercialisation et des entreprises	3 568,0	97,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,5	2,7	-	-	3 666,5	12,1	452,3	3 115,7	98,5
Remise en état des réseaux d'irrigation	2 838,1	59,5	-	-	-	-	1 055,3	22,1	-	-	-	-	525,6	11,0	351,8	7,4	4 770,8	15,7	646,7	3 598,4	525,6
Microfinancement et activités génératrices de revenus	2 276,4	70,3	-	-	-	-	-	-	-	-	963,1	29,7	0,0	-	-	-	3 239,5	10,7	120,4	3 119,1	-
Développement de l'infrastructure communautaire prioritaire	5 759,0	74,3	-	-	1 141,6	14,7	-	-	-	-	-	-	88,9	1,1	761,1	9,8	7 750,5	25,5	790,3	6 871,4	88,9
Gestion du programme	5 049,6	78,8	339,2	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1 020,3	15,9	-	-	6 409,1	21,1	1 254,8	4 134,0	1 020,3
Contribution du PNUD pour le renforcement des capacités et l'appui technique	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500	100	-	-	-	-	-	-	1 500	4,9	300	1 200	-
Total des décaissements	21 971,6	72,3	339,2	1,1	1 141,6	3,8	1 055,3	3,5	1 500	4,9	963,1	3,2	1 733,3	5,7	1 700,3	5,6	30 404,4	100,0	4 196,5	24 474,6	1 733,3

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

34. Passation des marchés. Comme beaucoup des activités prévues au titre du programme seront exécutées à une échelle limitée dans des groupes de divisions GN, la plupart des agents d'exécution seront probablement des institutions, entreprises ou ONG dont le champ d'action ne dépasse pas la localité ou le district. Par conséquent, tous les marchés de prestation de services d'une valeur égale ou supérieure à 20 000 USD seront passés par voie d'appel à la concurrence locale. Tous les marchés de prestation de services d'une valeur comprise entre 10 000 et 20 000 USD seront passés à la suite d'une consultation des fournisseurs locaux. Les marchés de prestation de services d'une valeur inférieure à 10 000 USD seront conclus de gré à gré. Les marchés relatifs aux travaux d'infrastructure d'une valeur égale ou supérieure à 20 000 USD seront attribués par appel à la concurrence locale. Les travaux d'infrastructure d'une valeur inférieure à 20 000 USD pourront être sous-traités à la suite de négociations directes avec l'entrepreneur. Les travaux de génie civil concernant la remise en état des systèmes d'irrigation pourront être exécutés en régie. Les institutions de microfinancement pouvant bénéficier de la ligne de crédit établie dans le cadre du programme devront conclure un accord de prêt subsidiaire avec la Banque faïtière responsable de la composante crédit. Les marchés de travaux de génie civil et d'achat de matériel seront regroupés au niveau national. Les marchés d'une valeur supérieure à 100 000 USD seront passés à la suite d'une consultation des fournisseurs sur le plan international, tandis que les marchés d'une valeur comprise entre 20 000 et 100 000 USD feront l'objet d'appels d'offres au plan national et que les marchés d'une valeur inférieure à 20 000 USD seront conclus à la suite d'une consultation de fournisseurs locaux. La couverture des dépenses de fonctionnement fera l'objet de négociations de gré à gré. L'approbation préalable de l'institution coopérante sera requise pour tous les marchés d'une valeur dépassant 100 000 USD ou l'équivalent de ce montant.

35. Il sera constitué pour l'approbation des procédures de passation des marchés et des décisions prises à ce sujet par l'UCP un comité des marchés dirigé par le Président du Conseil des politiques et de la supervision qui comprendra le coordonnateur du programme et les responsables de district, et des comités semblables seront établis pour chaque district. Pour l'adjudication des marchés à la suite d'appels d'offres locaux, il sera constitué dans chaque district des comités des marchés dirigés par le responsable de district, auxquels siégeront le secrétaire de district et les cadres de l'unité de gestion du district.

36. **Décaissements.** Les modalités proposées de décaissement des fonds reflètent la structure décentralisée de gestion, les fonds devant être gérés au niveau des districts par chacun des quatre responsables de district. Un compte spécial en dollars des États-Unis sera ouvert à la Banque centrale. Le représentant du gouvernement autorisé à signer les demandes de retraits de fonds du FIDA sera également chargé de l'administration de ce compte central. Le dépôt initial du FIDA à ce compte spécial correspondra au montant des décaissements projetés pour une période de six mois pendant la première année du programme dans chaque district ainsi que des dépenses afférentes à l'unité d'appui au programme, soit quelque 1,85 million de USD. Il pourra être demandé au FIDA de procéder à des paiements directs aux fournisseurs pour tous les marchés d'une valeur supérieure à 10 000 USD.

37. **Vérification des comptes.** Les comptes du programme et ceux des agents d'exécution seront vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général des comptes, conformément aux procédures du gouvernement ayant l'agrément du FIDA. Des rapports certifiés d'audit seront communiqués au FIDA au plus tard six mois après la fin de l'exercice. L'auditeur formulera une opinion spécifique sur le mécanisme de financement des agents d'exécution, l'utilisation que ces derniers auront faite des ressources disponibles au titre du programme, l'obligation redditionnelle des partenaires et les rapports financiers soumis par ces derniers.

F. Organisation et gestion

38. Le programme sera exécuté sous la responsabilité d'ensemble du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation. Le secrétaire général de ce ministère présidera le Conseil des politiques et de la supervision, qui comprendra des représentants: a) du Ministère des conseils provinciaux et des administrations locales; b) des trois ministères chargés du développement dans les régions d'Udarata (hautes terres), de Rajarata (terres royales) et d'Uva-Wellassa; c) des trois conseils provinciaux intéressés, c'est-à-dire ceux du nord-centre, du nord-ouest et d'Uva; d) du Ministère des finances; e) de la Banque faïtière responsable de la composante crédit; et f) de la Fédération des Chambres de commerce; en outre, le FIDA et les cofinanceurs du programme seront invités à assister aux réunions du Conseil en qualité d'observateurs. Les femmes seront représentées comme il convient au Conseil. Ce dernier veillera à ce que le programme soit exécuté conformément aux politiques gouvernementales et aux accords de financement conclus avec les donateurs et assurera sa coordination avec les autres projets. Il statuera, après analyse, sur toute question de politique générale ou problème d'exécution que lui auront soumis les responsables recrutés pour chaque district et les conseils provinciaux. Le secrétariat du Conseil sera assuré par une unité de coordination du programme dirigée par un coordonnateur. Le Conseil des politiques et de la supervision nommera tous les principaux cadres, à savoir les quatre responsables de district et le coordonnateur du programme.

39. Dans chaque province, il sera constitué un conseil provincial du programme présidé par le Secrétaire principal, qui comprendra un représentant des agents d'exécution, les secrétaires de district intéressés, un représentant de la Chambre de commerce de chaque district ouvert par le programme et des représentants des organisations communautaires. Le responsable de district fera fonction de secrétaire du conseil provincial. Ce dernier approuvera le programme de travail et le budget annuels du district, suivra l'exécution du programme et du budget et approuvera les rapports annuels. Les responsables de district dirigeront les unités autonomes de gestion des districts et seront chargés de l'exécution au jour le jour du programme dans leurs districts respectifs. Ils recruteront les autres membres du personnel de leurs unités, y compris les agents de suivi au niveau des divisions, en ayant à l'esprit la nécessité d'assurer un équilibre entre les sexes. La troisième année du programme, environ 50% de tous les cadres devraient être des femmes.

40. L'unité de coordination du programme fonctionnera au niveau national et sera chargée de faciliter la gestion et l'exécution du programme dans les districts. Le coordonnateur relèvera du secrétaire général du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'irrigation et assurera le secrétariat du Conseil des politiques et de la supervision. L'unité facilitera les relations extérieures du programme et les communications et regroupera les programmes de travail et budgets annuels ainsi que les rapports concernant l'avancement des activités.

41. Des **rapports** seront présentés tous les trois mois. Chaque agent d'exécution présentera à l'unité de gestion du district des rapports trimestriels sur l'avancement technique et matériel des activités, lesdits rapports devant également comprendre des états financiers. Chaque unité préparera des rapports trimestriels et annuels qui seront regroupés par le coordonnateur du programme. Le rapport annuel de chaque district sera soumis à l'approbation du conseil provincial. Les rapports trimestriels et annuels seront présentés au gouvernement et au FIDA dans les trois mois suivant la fin de la période considérée.

42. **Suivi et évaluation.** Étant donné que l'approche qui sous-tend le programme prévoit la sous-traitance de toutes les activités, le suivi de l'exécution des contrats constituera un aspect essentiel de la gestion. Pour pouvoir évaluer l'exécution des contrats, le programme devra rassembler ses propres données, et il sera créé à cette fin un réseau d'unités de suivi. Chaque accord d'exécution spécifiera les indicateurs que devront suivre les responsables du programme. Ces indicateurs comprendront des données sur l'impact des activités, pour autant que l'insuffisance des résultats

obtenus ne soit pas due à des causes échappant à la volonté des agents d'exécution. Il sera entrepris avant le début du programme une enquête de référence qui sera suivie d'enquêtes semblables la troisième et la cinquième années du programme ainsi qu'après l'achèvement de celui-ci.

G. Justification économique

43. Le programme se traduira par une augmentation du volume et de la valeur des produits agricoles commercialisés, ce qui: a) élèvera les revenus des agriculteurs grâce à un accroissement de la production et à la diversification des récoltes ainsi qu'à la perception d'une proportion plus élevée du prix de vente et b) réduira les coûts de commercialisation et de transport. En outre, une amélioration des débouchés est à prévoir par suite de l'amélioration de la qualité des produits et des méthodes d'entreposage et de traitement. Les investissements dans la zone du programme tendront à développer et à appuyer les groupes et associations de producteurs, groupes d'épargne et de crédit et groupes participant à la création d'activités génératrices de revenus ainsi que les petites et microentreprises, la réfection des routes rurales d'accès, l'infrastructure des marchés et la promotion de liens entre les marchés et les mécanismes de crédit.

44. Globalement, le taux de rendement économique du programme est estimé à 17,9% sur une période de 20 ans. Cette analyse, qui est fondée sur des prix économiques, tient compte de tous les coûts du programme, plus les coûts d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure, comme les réseaux d'irrigation, les routes et foires-marchés, dont il a été supposé qu'ils représenteraient 5% du coût des investissements. Les résultats de l'analyse économique globale justifient l'investissement des fonds du programme dans une approche associative, axée sur le marché, de l'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides de Sri Lanka. L'analyse de sensibilité confirme que ces résultats sont passablement robustes.

45. Le programme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les dépenses récurrentes du gouvernement. En fait, l'un de ses principaux impacts positifs sera la réduction escomptée des dépenses *Samurdhi* (dépenses de protection sociale), étant donné que nombre des familles qui bénéficieront du programme pourront, à terme, se passer de ces paiements, ce qui économisera au gouvernement jusqu'à 52,8 millions de LKR (soit l'équivalent de quelque 537 000 USD) par an, à supposer que 10% des bénéficiaires (80 000 ménages) cessent de pouvoir prétendre au paiement mensuel de 550 LKR, soit 6 600 LKR par an.

H. Risques

46. Le programme, comme toute autre activité de développement, sera exposé aux risques exogènes ci-après, qui échappent à la volonté de la direction du programme: a) une dégradation de la situation sécuritaire; b) des catastrophes affectant le climat ou les ressources naturelles allant au-delà de leur variabilité normale; c) un fléchissement des tendances macroéconomiques, actuellement positives, et en particulier un retour à des taux d'inflation élevés, qui réduisent la croissance réelle et l'impact des activités; et d) un changement du cadre institutionnel entraîné par un changement des conditions politiques. Dans le contexte des deux premières éventualités, le gouvernement, le FIDA et la direction du programme examineront la situation telle qu'elle se présente et étudieront la nécessité d'ajuster le programme. Si la conjoncture économique globale devait se dégrader nettement, la direction du programme pourra élaborer des propositions pour aider le groupe cible à faire face aux conséquences de cette situation. Les mesures à prendre pour faire face à un changement du contexte institutionnel seront étudiées conjointement par le gouvernement et le FIDA.

I. Impact sur l'environnement

47. Le programme appuiera essentiellement des interventions de petite envergure au niveau des villages. Ces interventions localisées, à forte intensité de main-d'œuvre, revêtiront surtout la forme de

travaux de réfection ou d'activités caractéristiques des petites entreprises rurales. Étant donné l'envergure relativement réduite des interventions, la plupart des investissements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur l'environnement. Tout impact potentiel sera immédiatement identifié et géré grâce à une planification et à une supervision appropriées. La plupart des interventions seront déterminées à la suite d'un processus participatif de planification au niveau des villages, et toutes les activités seront analysées de près pour identifier l'impact éventuel qu'elles peuvent avoir sur l'environnement et adopter des mesures adéquates pour l'atténuer. De ce fait, le programme a été rangé dans la catégorie B.

J. Aspects novateurs

48. Le programme va dans le sens de la stratégie élaborée par le FIDA pour l'Asie et le Pacifique. Il sera axé sur les régions les moins favorisées et tendra à aider les groupes marginaux à avoir plus facilement accès aux technologies, à la terre et à l'eau ainsi qu'à améliorer l'infrastructure et les services ruraux. Par ailleurs, le programme contribuera à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix car il donnera aux pauvres un accès plus équitable aux ressources. En outre, il aura pour effet de renforcer les capacités des femmes et aidera à créer des associations de pauvres et des partenariats en faveur des pauvres. La conception du programme comporte plusieurs aspects novateurs, à savoir: a) la fourniture des services de vulgarisation dans le contexte de stages pratiques pour agriculteurs gérés par les bénéficiaires et fondés sur une identification participative des questions à résoudre et de l'orientation à donner aux activités; b) la commercialisation des produits agricoles sera considérablement facilitée par une combinaison judicieuse de marchés à terme, de crédits sur stocks et d'efforts de promotion de cultures biologiques; c) la remise en état des réseaux d'irrigation sera menée à bien selon une approche globale combinant le développement de l'infrastructure, des efforts de création de groupes d'usagers et une formation; et d) il sera créé des possibilités d'emploi pour les pauvres grâce au fonds qu'il est proposé de créer pour atténuer la pauvreté.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

49. Un accord de financement entre la République socialiste démocratique de Sri Lanka et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera consentie à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

50. La République socialiste démocratique de Sri Lanka est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

51. Il m'est acquis que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

52. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quinze millions cent mille droits de tirage spéciaux (15 100 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent quarante mille droits de tirage spéciaux (240 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 1^{er} septembre 2004)

1. **Comptes du programme.** Les comptes ci-après sont ouverts aux fins du programme:
 - a) Le responsable du programme dans chaque district couvert par celui-ci ouvre et tient auprès d'une banque commerciale proposée par le Gouvernement et agréée par le FIDA un compte courant libellé en roupies srilankaises (LKR) où sont versés le montant du prêt et du don du FIDA ainsi que les autres ressources affectées à l'exécution du programme, à l'exception de la ligne de crédit correspondant aux sous-prêts devant être accordés aux bénéficiaires dans le cadre de la composante microfinancement et activités génératrices de revenus (ci-après dénommées les "activités de crédit") dans le district considéré (chacun de ces comptes étant appelé "compte de l'unité de gestion du programme dans le district (UGPD)"). Le responsable et le chef comptable de l'UGPD doivent conjointement signer toutes les opérations effectuées sur le compte UGPD pertinent.
 - b) Le coordonnateur du programme ouvre et tient auprès d'une banque commerciale proposée par le Gouvernement et agréée par le FIDA un compte courant libellé en LKR où sont versés le montant du prêt et du don du FIDA ainsi que les autres ressources affectées à l'exception des activités de crédit devant être administrées sous la responsabilité de l'unité de coordination du programme (UCP), ledit compte étant appelé "compte UCP". Le coordonnateur du programme et le chef comptable de l'UCP doivent conjointement signer conjointement toutes les opérations effectuées sur le compte UCP.
 - c) La banque sélectionnée pour faciliter les sous-prêts au titre des activités de crédit (ci-après dénommée la "Banque faîtière") ouvre et tient auprès d'une banque proposée par le Gouvernement et agréée par le FIDA un compte libellé en LKR où sont versés le montant du prêt et les autres ressources destinées aux activités de crédit (ci-après dénommé le "compte des activités de crédit"). Le Gouvernement communique au FIDA le nom et le titre de la ou des personnes désignées par la Banque faîtière et habilitées à administrer le compte des activités de crédit.
2. **Activités de crédit.** Les accords ci-après sont conclus en ce qui concerne la mise en œuvre des activités de crédit:
 - a) Le Gouvernement et la Banque faîtière concluent un accord d'administration aux termes duquel cette dernière prend en engagement de faciliter la réalisation des buts et objectifs du programme. Cet accord d'administration stipule, entre autres choses, que le Gouvernement assume le risque de change sur les fonds qui sont mis à sa disposition au titre du prêt accordé à la Banque faîtière en application dudit accord et que les ressources mises à la disposition de la Banque faîtière sont utilisées par celle-ci pour accorder des crédits à des institutions sélectionnées de microfinancement en vue de l'octroi de sous-prêts aux bénéficiaires du programme. Le taux d'intérêt que la Banque faîtière paie au Gouvernement est spécifié et approuvé par le FIDA.
 - b) La Banque faîtière et chaque institution de microfinancement concluent un accord de prêt subsidiaire (APS) fondé sur l'APS type approuvé par le FIDA aux termes duquel ladite institution prend l'engagement de faciliter la réalisation des buts et objectifs du programme. L'APS stipule que les fonds mis à la disposition de l'institution de microfinancement sont utilisés par celle-ci pour accorder des crédits aux bénéficiaires du programme remplissant les conditions requises conformément aux termes de l'ASP et du règlement applicable aux crédits.

3. Fonds renouvelables

- a) **Fonds renouvelable de la Banque faïtière.** La Banque faïtière ouvre et tient un fonds renouvelable (ci-après dénommé le "Fonds renouvelable de la Banque faïtière") auquel est versé le montant net des recettes provenant des crédits financés (directement ou indirectement) au moyen du prêt accordé aux institutions de microfinancement. La Banque faïtière utilise ledit fonds renouvelable pour financer au titre des activités de crédit les autres crédits qui sont accordés à chaque institution de microfinancement conformément à l'accord de financement pendant une période d'au moins dix (10) ans à compter de l'entrée en vigueur de l'APS conclu entre la Banque faïtière et l'institution de cofinancement intéressée ou de toute autre date spécifiée dans l'accord d'administration. Aux fins du présent paragraphe, l'expression "montant net des recettes" s'entend de l'intégralité des montants reçus au titre du remboursement du principal et de tous les paiements d'intérêts, **moins** un montant raisonnable au titre des frais d'exploitation et autres.
- b) **Fonds renouvelables des institutions de microfinancement.** Chaque institution de microfinancement ouvre et tient un fonds renouvelable (ci-après dénommé le "Fonds renouvelable de l'institution de microfinancement") auquel est versé le montant net de toutes les recettes provenant des crédits financés (directement ou indirectement) au moyen du prêt accordé aux bénéficiaires du programme. Chaque institution de microfinancement utilise son fonds renouvelable pour financer conformément à l'accord de financement l'octroi aux bénéficiaires du programme d'autres crédits pendant une période d'au moins dix (10) ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ASP pertinent ou de toute autre date spécifiée dans celui-ci. Aux fins du présent paragraphe, l'expression "montant net des recettes" s'entend de l'intégralité des montants reçus au titre du remboursement du principal et de tous les paiements d'intérêts, **moins** un montant raisonnable au titre des frais d'exploitation et autres.

4. Autres motifs de suspension

- a) Le FIDA peut suspendre le droit du Gouvernement de procéder à de nouveaux décaissements au titre du prêt si:
- i) À la date d'entrée en vigueur du prêt ou à tout moment après ladite date, l'accord de prêt avec la Banque japonaise pour la coopération internationale (BJCI) et/ou l'accord de don avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et/ou le Programme alimentaire mondial (PAM) et/ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'ont pas pris pleinement effet à la date ou aux dates spécifiées dans lesdits accords ou à toutes dates ultérieures fixées à cette fin par la BJCI, l'ACDI, le PAM ou le PNUD respectivement et si le Gouvernement n'a pas pu se procurer des fonds de remplacement à des clauses et conditions ayant l'agrément du FIDA.
 - ii) Le droit du Gouvernement d'effectuer des tirages sur le produit du prêt de la BJCI ou des dons de l'ACDI, du PAM ou du PNUD a été suspendu, annulé ou résilié en tout ou en partie, ou si le prêt de la BJCI est devenu exigible avant la date d'échéance convenue ou s'il est survenu un événement qui, à la suite d'une notification ou avec le temps, pourrait entraîner l'une des situations susmentionnées et/ou si le Gouvernement n'a pas pu se procurer des fonds de remplacement à des clauses et conditions ayant l'agrément du FIDA.
 - iii) Il a été dérogé à l'application du règlement relatif aux crédits ou à l'une quelconque de ses dispositions ou si celles-ci ont été suspendues, résiliées, amendées ou modifiées de toute autre manière sans l'assentiment préalable du FIDA et si ce dernier a

déterminé que cette dérogation, suspension, résiliation ou modification ou cet amendement a affecté ou risque d'affecter sensiblement les activités de crédit.

- b) Le FIDA suspend en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des décaissements au titre du compte du prêt si le rapport annuel d'audit du programme n'a pas été dûment présenté dans les douze (12) mois suivant l'expiration de la période visée dans l'accord de financement.

5. Autres conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement

- a) Le coordonnateur et chacun des quatre responsables du programme dans chacun des districts couverts par celui-ci ont été dûment nommés par l'organisme chef de file et approuvés par le FIDA;
- b) Le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial auprès de sa banque centrale et chacun des six comptes du programme a également été ouvert.
- c) Le coordonnateur et les responsables de district du programme ainsi que les chefs comptables de l'UCP et de l'UGPD ont reçu les autorisations et pouvoirs nécessaires pour administrer le compte spécial et les comptes du programme pertinent, selon le cas, comme prévu par l'accord de financement;
- d) Le Gouvernement a ouvert les crédits budgétaires requis pour la première année d'exécution du programme;
- e) Le Gouvernement a dûment établi le conseil des politiques et de la supervision, les trois conseils provinciaux du programme, l'UCP et les quatre UGPD;
- f) L'accord de financement a dûment été signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et gouvernementales requises;
- g) Un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la justice ou tout autre conseiller juridique du Gouvernement, acceptable tant dans la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

6. Conditions préalables aux retraits. Il n'est procédé à aucun retrait pour couvrir les dépenses afférentes aux activités de crédit tant que l'accord d'administration, contenant notamment le règlement relatif aux crédits et l'ASP type, n'a pas été soumis au FIDA et approuvé par ce dernier.

7. Pratiques de gestion des pesticides. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, comme requis par la section 7.15 des *Conditions générales applicables au financement du développement agricole*, les parties suivent dans l'exécution du programme des pratiques appropriées de gestion des pesticides et, à cette fin, le Gouvernement veille à ce que les pesticides fournis aux fins de la mise en œuvre des activités ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

8. Assurance du personnel du programme. Le Gouvernement assure les principaux membres du personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

9. Égalité entre les sexes – exécution. Le Gouvernement veille à ce que les modalités d'exécution du programme tiennent compte des sexospécificités et à ce que les parties fassent de même dans leurs

activités. Il veille à ce que les bénéficiaires de sexe féminin soient également et pleinement représentés dans toutes les activités du programme et en tirent des avantages appropriés. Il est organisé une formation à la problématique hommes-femmes et fourni l'assistance d'experts en la matière.

10. **Égalité entre les sexes – dotation en personnel et gestion du programme.** Aucun effort n'est négligé pour que les femmes participent sur un pied d'égalité aux activités du Conseil des politiques et de la supervision ainsi que des trois conseils provinciaux du programme. Les cadres du programme (coordonnateurs et responsables du programme au niveau des districts) sont sélectionnés et nommés de manière à assurer une représentation équitable des femmes. Toutes choses égales par ailleurs, la préférence est accordée, dans le recrutement du personnel du programme, aux candidats de sexe féminin.

11. **Suivi.** Douze (12) mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur, il est établi un système indépendant de suivi de nature à évaluer comme il convient l'exécution du programme. L'accord conclu entre l'UGPD, l'UCP et chacun des prestataires de services spécifie les indicateurs à suivre. Dans toute la mesure possible, ces indicateurs portent notamment sur l'impact des activités réalisées par le prestataire de services.

12. **Rapports d'activité**

- a) **Rapports trimestriels d'activité.** En vue de la préparation et de la présentation des rapports trimestriels et du rapport annuel global d'avancement du programme, chaque partie présente à l'UGPD intéressée des rapports trimestriels reflétant l'avancement technique et matériel des activités réalisées pendant le trimestre considéré et contenant des états financiers concernant les dépenses correspondant à ce trimestre. Chaque UGPD soumet à l'UCP, en vue de l'établissement du rapport global sur l'avancement des activités pendant le trimestre, des rapports trimestriels sur l'exécution du programme dans la région relevant de son ressort.
- b) **Rapports annuels d'activité.** Les rapports trimestriels servent de base à l'élaboration du rapport annuel sur l'exécution du programme qui est établi globalement selon les mêmes modalités que les rapports trimestriels d'activité. En outre, chaque UGPD soumet à l'approbation du conseil provincial du programme le rapport annuel concernant les activités réalisées dans son district.

13. **Création d'un Institut autonome de mise en valeur des zones arides.** Les structures et arrangements proposés concernant l'organisation et la gestion du programme, qui prévoient la création d'un organe autonome chargé de la mise en valeur des zones arides, fera l'objet d'une analyse critique lors du deuxième examen approfondi afin de déterminer les conditions et les règles juridiques auxquelles devra répondre ledit organisme pour devenir autonome. Il sera alors pris une décision et le Gouvernement procédera aux préparatifs appropriés pour créer l'institution ou l'organisme en question avant la date d'achèvement du programme.

14. **Stages pratiques d'agriculteurs.** Les méthodes suivies pour l'organisation des stages participatifs gérés par les agriculteurs seront revues au début de la troisième année d'exécution du programme pour évaluer l'efficacité de cette composante et y apporter d'un commun accord les ajustements appropriés et pour prendre une décision convenue sur l'extension de cette composante dans toute la région couverte par le programme.

15. **Sélection des microciternes.** Pour pouvoir être sélectionnées en vue d'une intervention au titre de la composante remise en état des systèmes d'irrigation, les microciternes doivent répondre aux critères ci-après:

- a) la communauté doit avoir demandé la remise en état de la citerne considérée et s'être engagée à assurer son entretien après réfection;
- b) les travaux de remise en état sont possibles dans les limites du budget alloué au programme;
- c) il existe des droits fonciers acceptables ou il a été trouvé une solution viable pour résoudre tout problème potentiel d'accès à la terre et de droit d'usufruit pour les membres de la communauté;
- d) l'association d'usagers de la citerne considérée a été dûment constituée et enregistrée; et
- e) l'association d'usagers doit avoir pris l'engagement: i) d'établir auprès d'une banque réputée un fonds d'exploitation et d'entretien après la première récolte suivant l'achèvement des travaux de réfection de la microciterne et de déposer alors audit fonds une somme suffisante pour couvrir le montant estimatif des dépenses d'entretien de la citerne au cours des 12 mois de fonctionnement suivant, et ii) d'administrer et de reconstituer ledit fonds d'exploitation et d'entretien; et
- f) l'association d'usagers doit avoir mis au point et introduit un système de recouvrement des coûts d'entretien de nature à garantir la durabilité des activités de réfection après l'achèvement du programme.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

SRI LANKA

Land area (km² thousand) 2001 a/	64.6	Gross national income per capita (USD) 2001 a/	880
Total population (million) 2001 a/	18.73	GDP per capita growth (annual %) 2001 a/	-2.8
Population density (people per km²) 2001 a/	290	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 a/	14
Local currency	Sri Lanka Rupee (LKR)	Exchange rate: USD 1 =	LKR 98.25
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 a/	1.3	GDP (USD million) 2001 a/	15 911
Crude birth rate (per thousand people) 2001 a/	18	Average annual rate of growth of GDP a/ -1981-1991	3.9
Crude death rate (per thousand people) 2001 a/	6	-1991-2001	4.9
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 a/	17	Sectoral distribution of GDP 2001 a/	
Life expectancy at birth (years) 2001 a/	73	-% agriculture	19
Number of rural poor (million) (approximate) a/	n/a	-% industry	27
Poor (as % of total rural population) a/	n/a	-% manufacturing	16
Total labour force (million) 2001 a/	8.26	-% services	54
Female labour force (as % of total) 2001 a/	37	Consumption 2001 a/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	10
School enrolment, primary (% gross) 2001 a/	106 b/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	75
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 a/	8	Gross domestic savings (as % of GDP)	15
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 c/	2 771	Merchandise exports 2001 a/	4 817
Malnutrition prevalence, height-for-age (% of children under 5) 2001 d/	14	Merchandise imports 2001 a/	5 925
Malnutrition prevalence, weight-for-age (% of children under 5) 2001 d/	29	Balance of merchandise trade	-1 108
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 a/	4 b/	-before official transfers 2001 a/	-1 411
Physicians (per thousand people) 2001 a/	n/a b/	-after official transfers 2001 a/	-265
Population using improved water sources (%) 2000 d/	77	Foreign direct investment, net 2001 a/	172
Population with access to essential drugs (%) 1999 d/	95-100	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 d/	94	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 a/	-10
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2001 a/	26
Food imports (% of merchandise imports) 2001 a/	14	Total external debt (USD million) 2001 a/	8 529
Fertilizer consumption (hundreds of g per ha of arable land) 2000 a/	2 766	Present value of debt (as % of gross national income) 2001 a/	42
Food production index (1989-91 = 100) 2001 a/	123	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 a/	10
Cereal yield (kg per ha) 2001 a/	3 280	Lending interest rate (%) 2001 a/	19
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 a/	11
Arable land (as % of land area) 2000 a/	14		
Forest area (as % of total land area) 2000 a/	30		
Irrigated land (as % of cropland) 2000 a/	35		

a/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2003

b/ Data are for years or periods other than those specified.

c/ United Nations Development Programme (UNDP), *Human Development Report*, 2000

d/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

PREVIOUS IFAD FINANCING IN SRI LANKA

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Kirindi Oya Irrigation and Settlement Project	AsDB	AsDB	HC	12 Apr 78	03 Jul 78	30 Jun 86	L - I - 1 - SRI	USD	12 000 000	100%
Kirindi Oya Irrigation and Settlement Project	AsDB	AsDB	HC	12 Apr 78	03 Jul 78	30 Jun 86	L - I - 109 - SR	SDR	5 500 000	64%
Anuradhapura Dry Zone Agriculture Project	AsDB	AsDB	HC	05 Dec 80	29 Jun 81	30 Jun 89	L - I - 58 - SR	SDR	11 350 000	33%
Coconut Development Project	AsDB	AsDB	HC	17 Dec 81	13 Oct 82	30 Jun 88	L - I - 85 - SR	SDR	7 100 000	43%
Badulla Rural Development Project	IFAD	World Bank	HC	09 Dec 82	18 Jul 83	30 Nov 93	L - I - 111 - SR	SDR	12 950 000	81%
Kegalle Rural Development Project	IFAD	World Bank	HC	05 Dec 85	08 Jul 86	30 Jun 96	L - I - 179 - SR	SDR	7 500 000	83%
Small Farmers and Landless Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 88	28 Mar 89	31 Dec 97	L - I - 219 - SR	SDR	4 850 000	86%
Second Badulla Integrated Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	04 Apr 91	12 Aug 92	31 Mar 03	L - I - 283 - SR	SDR	9 900 000	91%
North-Western Province Dry Zone Participatory Development Project	IFAD	AsDB	HC	09 Sep 92	22 Feb 93	30 Jun 01	L - I - 309 - SR	SDR	6 150 000	74%
North-Central Province Participatory Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	13 Sep 95	09 Jan 96	30 Jun 04	G - I - 23 - LK	USD	100000	45%
North-Central Province Participatory Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	13 Sep 95	09 Jan 96	30 Jun 04	L - I - 384 - LK	SDR	5 450 000	98%
Matale Regional Economic Advancement Project	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	15 Dec 99	30 Jun 06	G - I - 61 - LK	USD	50 000	89%
Matale Regional Economic Advancement Project	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	15 Dec 99	30 Jun 06	L - I - 493 - LK	SDR	8 350 000	40%

AsDB = Asian Development Bank. UNOPS = United Nations Office for Project Services. HC = highly concessionary. SDR = special drawing right.

LOGICAL FRAMEWORK

Goal	Indicators	Source of Information	Risks/Assumptions
Incomes and livelihoods of 80 000 households in the dry zones sustainably increased and improved	<ul style="list-style-type: none"> -Number of households with improved asset indices; -Percentage increase in households above poverty line, disaggregated by gender; -Percentage decrease in child malnutrition, disaggregated by gender 	<ul style="list-style-type: none"> -Sample household surveys; -Government surveys and statistics; -Participatory impact monitoring; -Field observations, progress and supervision report 	
Purpose	Indicators	Source of Information	Risks/Assumptions
Put in place a mechanism to mobilize resources and services sustainably to increase production and add value to produce in the dry zones	<ul style="list-style-type: none"> -10% of members graduating from Samurdhi, gender disaggregated; -Incomes of members increased by 20-60%, gender disaggregated; -Daily returns to labour increased by 20-60%, gender disaggregated; -Volume of investment flows to area 	<ul style="list-style-type: none"> -Household surveys; -Self-monitoring and surveys; -Progress and supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> -Stable and secure macroeconomic and country setting; -Increased incomes do not induce conspicuous consumption; -No de-capitalization of the poor due to natural disasters and emergencies
OUTPUTS Component	Indicators (gender disaggregated)	Source of Information	Risks/Assumptions
Improved and increased use of rainfed lands by 72 000 poor households (50% women)	<ul style="list-style-type: none"> -Number persons trained in FFSS; -Adoption rates of new technologies; -Diversification of production packages; -Percentage increase in productivity per ha of rainfed land; -Area (ha) of rainfed land under production; -Total production of rainfed crops; -Number farmers engaged in rainfed agriculture; -Cost of production reduced (e.g. rice) 	<ul style="list-style-type: none"> -Self-monitoring and surveys (participatory analysis and household surveys) -Progress reports by implementing agencies; -Supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> -No drought occurs; -No negative producer price trends; -Demand for rainfed crops continue; -Low competition for limited labour. -Rainfed technologies disseminated
Irrigated crop production increased over 5 000 ha to cover needs of 10 200 smallholders (30%women)	<ul style="list-style-type: none"> -Number and ha of micro-tanks rehabilitated; -Irrigated hectareage cropped regularly; -Crop yields in each season and each year -Total production from irrigated plots; -Availability of water in micro-tanks; -Number undisputed usufruct rights to micro-tanks; -Cropping intensity on the micro-tanks; -Level of crop diversification away from paddy 	<ul style="list-style-type: none"> -Programme progress reports; -Self-monitoring and field surveys; -Supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> -Market channels/linkages function; -Paddy prices do not slump; -Crop diversification feasible -No major drought occurs; -Farmers take charge of operation and maintenance; -Competing waters uses resolved

Goal	Indicators	Source of Information	Risks/Assumptions
Marketing opportunities and linkages expanded and value added to the agricultural production from rainfed and irrigated areas	<ul style="list-style-type: none"> -Number of forward contracts executed; -Quantity and percentage increase in output marketed -Average farmgate price of major crops; -Ratio of produce disposed of in hungry season; -Percentage rise in the maximum price of produce; -Volume of crop storage capacity constructed; -Level of investments by micro finance institutions and private sector; -Percentage increase of farmers selling surpluses; -Percentage increase in economic activity; -Number of microenterprises operating after four years; -Success of inventory credit pilot activity; -Number of jobs generated -Percentage increase in microenterprises in area; -Expansion of marketing channels available 	<ul style="list-style-type: none"> -Market surveys; -Self-monitoring and field surveys; -Progress reports by implementing agencies; -Supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> -Market conditions are not disrupted by external factors (conflict, dumping, etc.); -Market prices are attractive; -Private sector is interested in investment in area over time -Niche markets are identified
Diversification of sources of income for 5 000 families, mainly women (80%) through expanded microfinance services	<ul style="list-style-type: none"> -Percentage increase in non-farm economic activity; -Number of farmers engaged in off-farm activities; -Expansion of MFI activities in the area; -Number of viable investment opportunities in area; -Number of small economic groups active; -Number of active savers and borrowers; -Amount of savings and loans distributed; -Value of gross loan portfolio 	<ul style="list-style-type: none"> -Self-monitoring and market surveys; -Programme progress reports; -Self-monitoring and field surveys; -Field and market surveys; -Financial statements of MFIs 	<ul style="list-style-type: none"> -No competition for family labour; -Terms and conditions of credit rights; -Expanded microfinance services are used for increasing income-generating activities
Priority community infrastructure constructed and operated	<ul style="list-style-type: none"> -Number of community groups operating successfully; -Number of people belonging to community groups; -Number and types of infrastructure developed; -Percentage usage of infrastructure disaggregated; -Employment generated in maintenance gangs 	<ul style="list-style-type: none"> -Programme progress reports; -Self-monitoring and surveys; -Supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions are conducive for communities to agree on priority infrastructure eligible under the programme

Note: The Logical Framework does not contain quantified targets. District programme managers will set their targets in the annual work plan and budget on the basis of participatory programming in the GN and DS divisions and the district, which will be closely supervised, monitored and evaluated in terms of average costs per beneficiary compared to similar programmes.

ORGANIZATION AND MANAGEMENT

A. Programme Organization¹

1. The programme will be implemented under the overall responsibility of the Ministry of Agriculture, Livestock, Land and Irrigation. The secretary of that ministry will chair the Policy and Oversight Board, which will include representatives of: (a) the Ministry of Provincial Councils and Local Government; (b) the three ministries in charge of Udarata (Up-country), Rajarata (King's country) and Uva-Wellassa development; (c) the three provincial councils concerned, namely, North-Central, North-Western and Uva; and (d) the Chamber of Commerce. Women will be fairly represented in the board. The board will ensure that the programme is implemented in concurrence with government policies and the stipulations in the financing agreements of the external financiers, and it will coordinate with other projects and programmes. It will analyse and decide on any policy and implementation issues presented to it for consideration by the district programme managers and provincial programme boards. The secretariat of the board will be assured by a programme coordination unit, headed by a programme coordinator.

2. The board will appoint the programme's key staff: the four district programme managers and the programme coordinator. Candidates will have a profile and experience in line with the Terms of Reference and will be acceptable to IFAD, and women will represent at least 50%. The board will be responsible for authorizing, through the chair of the National Policy and Oversight Board and with the help of the national programme coordinator, the contracting of activities across districts, such as technical assistance, policy studies, and baseline and repeater surveys.

3. A provincial programme board in each province will be chaired by the chief secretary and include a representative of the implementing agencies, the district secretaries concerned, a representative of the Chamber of Commerce and representatives of the community organizations. The district programme manager will serve as the secretary of the provincial board. In cases where there are more than one district per province involved in the programme, the district programme managers concerned will be co-secretaries of the board. The provincial board will review and approve the annual work programme and budget drawn up by the district programme managers; it will monitor progress, and it will review and approve the annual report and the financial statements.

4. District programme managers will be appointed in each district; they will head the autonomous district programme management unit and be responsible for the day-to-day implementation of the programme in their districts according to the approved annual work programme and budget, as well as the recruitment of the proper staff in the unit. The recruitment of the division monitoring officer is also the responsibility of the district programme manager. All programme management staff will be recruited on a contract basis so as to attract high-quality staff. Civil servants who wish to qualify must obtain suitable secondment arrangements from their parent ministry and the Public Service Commission. In the recruitment of all staff, gender balance will be pursued, and, in view of past performance on this point in previous IFAD projects, preference will be given, at equal qualifications, to women candidates. By the end of programme year 3, the goal is to have women account for 50% of all professional staff.

5. The programme coordination unit will be located at the national level, and it will be responsible for facilitating programme management and implementation in the districts. The coordinator will report to the secretary of the Ministry of Agriculture, Livestock, Land and Irrigation and will carry out the functions of the secretariat of the Policy and Oversight Board. The unit will facilitate the programme's external relations and communications and will consolidate annual programmes and budgets, as well as periodic and annual reports.

¹ See the Organization Chart in Appendix V.

APPENDIX IV

6. The legal establishment of the Policy and Oversight Board, the three provincial programme boards and the four district programme management units will be a condition of effectiveness. All these bodies will have a fair representation of women.

7. The selection and appointment, in a gender-sensitive manner, of the key staff (the four district managers and the coordinator) acceptable to IFAD is a further condition for effectiveness.

B. Implementation

Selection of GNs

8. As indicated before, GNs will be selected on the basis of poverty and remoteness (proxy) indicators available at the DS division level. Indicators will include:

- the level of income per person (lowest is first)
- the percentage of the population receiving Samurdhi support (highest is first)
- the area of arable land per person (lowest is first)
- the percentage of arable land area under irrigation (lowest is first)
- the distance to the DS division capital (highest is first)
- the literacy rate among women (lowest is first)
- the primary school enrolment rate (lowest is first)

9. On the basis of this ranking, the poorest half of all GN divisions will be selected. Some arbitration may be required to form clusters for the ease of implementation and supervision.

Phasing

10. The programme will be implemented in a phased manner, but simultaneously across the four districts. The bases for phasing are the following elements.

- All GN divisions that were covered by previous IFAD projects in Anuradhapura (254 GNs) and Badulla (284 GNs) will be covered from programme year 1 onwards for a period of three years and a half.
- In Anuradhapura, the programme will extend to an additional 126 of the poorest GN divisions that were not covered by the previous project. The corresponding number of the additional poorest GNs in Badulla is 142. The programme will support these GNs over a period of three years and six months. These GNs will be phased in over a period of five years according to a phasing of 5% of the total GNs in programme year 1, 10% in programme year 2 and programme year 3, 40% in programme year 4, when the GNs in (1.) are phased out, and 35% in programme year 5
- In Kurunegala, the programme will cover 185 of the poorest GNs, and in Monaragala the number will be 86 GNs; the phasing in of these GNs will occur according to a schedule of 10% in programme year 1, 20% in programme year 2, 30% in programme year 3 and 20% in programme year 4 and programme year 5.

Components

11. **FFSs.** As there is no broad experience with a participatory and farmer-managed FFS, the initial two years will be considered a pilot phase. The implementation will require the following broad steps.

APPENDIX IV

- Recruitment will be undertaken of experienced technical assistance from countries in the region, with expertise in the methodology of participatory extension and farmer-managed FFSs.
- The participatory analysis of priority constraints in upland farming and the identification of potential solutions of interest to school members will be carried out. Care will be taken to ensure that issues are also in the interest of women, as these will constitute at least 50% of the FFS members. This will require the contracting of an NGO for the participatory analysis and of technical expertise from universities, private firms, public line agencies, or farmer groups for the development of the potential solution.
- A school piloting programme and training curriculum will be developed by the same institutions that developed the potential solution.
- The training of agrarian services department staff in the participatory approach and farmer management of the FFSs, to be carried out by the agency that developed the curriculum and the technical assistance.
- The FFS will be conducted with support from the agrarian services department staff and the NGO. Support will be provided for farmers undertaking their own FFSs.

12. **Marketing.** The promotion of forward sales contracts will require the contracting of a facilitating agency with experience in this matter gained under the previous Central Bank pilot programme. For organic products, direct contracting of an operator in the export market is required. The same operator should also be responsible for certification and technical assistance to farmers. The Regional Development Department of the Central Bank will provide technical advice on a contract basis. The department will also carry out the pilot inventory credit programme. All implementing agencies will be made aware of the project's gender strategy and the minimum requirement of the 30% participation of women.

13. **Microenterprise Development.** The programme will invite experienced service providers to submit proposals for support for microenterprise development in the GN divisions in the programme area. For this purpose, the following steps would be taken:

- the registration of interest by service providers;
- the shortlisting of potential service providers;
- the invitation of proposals and evaluation, including the gender impact;
- the implementation of approved proposals by service providers over a period of up to 24 months; and
- monitoring by the programme.

14. Microenterprises are characterized by an employment level of less than five persons and/or an asset base, excluding land and buildings, of from LKR 50 000 to LKR 5 million.

15. **Micro-Tank Rehabilitation.** The selection of the micro-tanks to be rehabilitated will be carried out by the district programme manager on the basis of the following criteria.

- The community has expressed effective demand and considers rehabilitation a priority.
- The tank is still being used for irrigation and has not been abandoned.
- The rehabilitation is feasible within the budget foreseen.
- The command area is sufficiently developed or can be developed without excessive cost.
- All farmers in the command area have permits or titles, or can be helped to get these in a cost-efficient manner.
- The potential users have established a maintenance fund covering at least the costs of 12 months of current maintenance and have developed a policy of cost recovery for maintenance.

APPENDIX IV

- The participation of women will be at least 30%.
16. Once the potential users have set up a water users group, training in operation and maintenance will be provided prior to the start of the works. Extension training will also be provided on demand.
17. The execution of the works will be contracted to the users group, where needed, with technical back-up from a private contractor. Supervision will be provided by the Irrigation Department, a private firm, or an NGO.
18. **Microfinance and Income-Generating Activities.** Experienced and successful microfinance institutions will be invited to submit proposals to extend their services to the programme target group in poor and remote GN divisions. Proposals will be evaluated on the following criteria:
- the proposed area to be covered;
 - the number of poor household members by gender expected to be involved, with a minimum participation of women of 80%;
 - the gender approach proposed;
 - the type of services proposed: group formation, training, savings mobilization, internal loan schemes, linkages with formal financing institutions;
 - the type of income-generating activities to be supported and the financial feasibility of income-generating activities;
 - the period of intervention and the costs per beneficiary.
19. Microfinance institutions with a proven track record and a proven liquidity constraint are eligible to obtain a credit line from the programme. For this purpose, a subsidiary loan agreement needs to be executed between the institution and the Treasury Department that is acceptable to IFAD. The subsidiary loan agreement needs to specify the following:
- the amount of the loan;
 - the maturity of the loan up to eight years, with a grace period of up to five years;
 - that the principal repayments constitute a revolving fund at the institution for the purpose of re-lending to the target group;
 - that on-lending will be in rupees, and the interest rate covers the foreign-exchange risk for the Treasury.
20. **Priority Community Infrastructure.** The identification of the priority community infrastructure will be the result of participatory assessments in the communities undertaken by an experienced and qualified NGO. Design issues will also be detected in a participatory manner, while technical design will be carried out by qualified private firms and/or NGOs. In cases of investments in renewable energy, close coordination and collaboration with the expertise in the World Bank-financed Renewable Energy for Rural Economic Development Project will be ensured. The overall participation of women in this component will be at least 50%.

C. Monitoring and Evaluation

21. Under the programme approach of contracting out all activities, the monitoring of contract performance is an essential activity of programme management. To be able to evaluate contract implementation, the programme will have to gather its own monitoring data because it cannot rely on the implementing agencies to provide the required data. For this purpose, a network of monitoring units will be established.

APPENDIX IV

22. In each implementation agreement between the district programme manager and an implementing agency, the indicators that will be monitored by the programme will be specified. As far as feasible, these indicators will include data on impact to the extent this is under the control of the implementer.

23. In the Logical Framework in Appendix V, a series of indicators by gender have been defined. This also takes into account the requirements of IFAD's Results Management System, which was under preparation at the time of the appraisal mission. Under the Special Operations Facility financing, a monitoring specialist will be recruited to establish the system of contract indicators to be monitored and to define the data-collection methodology and the manner and frequency of analysis required.

DRY ZONE LIVELIHOOD SUPPORT AND PARTNERSHIP PROGRAMME

ORGANIZATION CHART

